

Mais ne soyons pas trop méchants, nous avons quand même obtenu 2 choses :

- la prime d'installation des nouveaux gérants sera augmentée. Elle passera de 457 €uros à 500 €uros !
- L'indemnité d'entretien augmentera de 2 % ce qui nous permettra d'acheter un berlingot de javel en plus chaque mois !

Le sentiment qui ressort de cette réunion c'est que les gérants sont pris pour des enfants et on se demande même pourquoi certains sont venus à cette réunion.

NOUS NE SOMMES BONS QU'À ENCAISSER



LA CFDT A VOTRE ECOUTE

Vous pouvez appeler :

<p><u>REGION CENTRE</u></p> <p>Thierry PERBET ☎ : 04.77.32.45.42</p> <p>Victor de OLIVERA ☎ : 04.71.60.05.25</p> <p>Christophe EHANNO ☎ : 02.28.15.53.43</p>	<p><u>REGION SUD-OUEST</u></p> <p>Nöelle MINI ☎ : 05.59.93.00.92</p> <p>Bernard RIBES ☎ : 05.63.33.72.43</p> <p>J.Noël MASSEBOEUF ☎ : 04.67.57.27.37</p>
<p><u>REGION SUD-EST</u></p> <p>Pierre ALAÏMO ☎ : 04.94.62.78.15 ou ☎ : 06.80.85.90.42</p>	<p><u>REGION EST</u></p> <p>Agnès FOURNIER ☎ : 03.85.38.35.05</p>

FLASH DE DERNIERE MINUTE

Le Père Noël se réveille !!!



Vendredi 17 décembre 2004, les représentants des différents syndicats ont été conviés à une télé réunion avec la direction (Messieurs GUE et DUPONCHEL).

Nous avons eu la bonne surprise d'entendre qu'on nous accordait finalement + 5 jours sur notre P.E.R (en plus des 2 mis d'office) sans attendre les résultats du 1er semestre 2005.

Et oui le Père Noël existe !!!

Nous sommes contents mais pas entièrement satisfaits car nous estimons que nous méritions simplement les 10 jours que nous avons demandés.



L'ECHO DU GERANT

Bulletin d'information du syndicat CFDT des Gérants Petit Casino

RÉUNION DU 13 DÉCEMBRE 2004



Lundi 13 décembre 2004, les syndicats ont eu l'honneur et le privilège d'être reçus par Monsieur DUPONCHEL afin que nous exposions nos revendications.

La direction a commencé par une présentation des résultats de la branche proximité : cette année nous affichons une perte de presque - 2 %.

Ensuite, Monsieur DUPONCHEL a répondu aux requêtes des différents syndicats.

Ce lundi 13 décembre nous avons compris que nous n'avons aucune considération de la part de la direction.

Sachez qu'il est difficile de discuter avec M. DUPONCHEL car il n'est pas disposé à nous écouter et, selon lui, « tout ce que nous disons n'est pas crédible ». Lui seul dit des choses intéressantes ; nous, nous sommes que des gérants !

Nous sommes suffisamment commissionnés et nous ne méritons pas plus. Pourquoi la direction augmenterait-elle notre taux de commission ? Nous n'avons aucun moyen de pression pour les faire changer d'avis car nous ne sommes pas assez solidaires et la direction en a tout à fait conscience.

Voici les requêtes que nous avons exposées à Monsieur DUPONCHEL lors de cette réunion et leurs réponses.

1/ Cette réunion est-elle reconnue officiellement et peut elle aboutir à un accord ?

« Cette réunion n'est pas une négociation annuelle obligatoire mais une réunion conventionnelle !!! ».

C'est en quelque sorte la seule opportunité pour nous de discuter avec la direction. On nous a dit clairement que si nous n'étions pas satisfaits nous pouvions partir !!! Est-ce la nouvelle définition du verbe « discuter » ???

2/ Augmentation du taux de commission et de la bonification

Nous avons proposé une commission supplémentaire de la part de la société Casino de 0.50 % pour tous, dans la limite des 30 500 premier €uros.

Ex :

* **Magasin ayant un chiffre d'affaire mensuel de 20 000 €uros :**

Commission supplémentaire de : 0,50 % x 20000 = 100 € qui viennent s'ajouter au minimum garanti.

* **Magasin ayant un chiffre d'affaire de 40000 €uros ou plus :**

Commission supplémentaire de : 0,50 % x 30500 = 152,50 € qui viennent s'ajouter aux 6 % de commission du CA total.

Nous avons aussi demandé une revalorisation de la bonification qui est actuellement de 0,35 %. Nous réclamons qu'elle passe à 0,50 %, ce qui correspondrait à un 13ème mois pour le couple gérant.

Toutes les demandes d'augmentation ont été refusées et toute discussion sur ce sujet est impossible. Aucun argument ne peut faire changer d'avis Monsieur DUPONCHEL.

« Il est hors de question que le taux de commission augmente un jour !!! »

3/ Prime exceptionnelle

Afin de motiver les gérants et en signe de reconnaissance de leur travail, une prime de 300 € serait appréciée.

Malheureusement, nous avons eu un refus catégorique.

« La branche proximité n'a pas eu de très bons résultats cette année ». Ils n'ont donc pas un seul €uro à nous donner.

4/ Plan Epargne Retraite

Nous avons demandé 10 jours supplémentaires sur notre P.E.R (en plus des 2 jours mis d'office). Nous sommes sortis de cette réunion sans avoir obtenu de jours supplémentaires car les résultats de la branche proximité sont décevants et nous traversons « une crise ». La direction veut voir comment démarre l'année 2005 et, dans le premier trimestre, nous saurons si des jours nous sont accordés.

Nous avons accepté cette proposition car nous savions que Monsieur DUPONCHEL resterait sur sa position. **Espérons que la nuit lui portera conseil !!!**

Nous pouvons toujours croire au Père Noël !

5/ Indemnité Entretien

Nous voulons une hausse de 50 % pour cette indemnité. De plus, nous réclamons une blouse pour chaque gérant et gérante aux frais de la société Casino. Elle pourrait remplacer le cadeau de fin d'année qui nous a été supprimé.

Cette indemnité va bel et bien être augmentée mais seulement de 20 %. On peut dire qu'elle passera inaperçue !!!

6/ Frais de Carte bleue

Nous réclamons que ces frais soient pris en charge entièrement par le groupe Casino.

« C'est à vous de faire jouer la concurrence entre les banques afin de négocier les frais bancaires les plus bas ».

7/ Chèques impayés

Nous proposons la mise en place d'un service comptable spécial « chèques impayés » afin de nous guider dans les démarches de recouvrement. Ce service pourrait nous mettre en contact avec une société de recouvrement qui serait affiliée pour travailler avec les Petits Casino.

« Tant pis pour vous si nous avons des chèques impayés, ce n'est pas la société Casino de vous aider. Toutefois, à titre exceptionnel, si vous avez l'équivalent de 1 500 €uros de chèques impayés, le service commercial peut faire un geste.

Nous pouvons vous apporter qu'un seul conseil pour lutter contre ce fléau : refuser les chèques ».

8/ Livraison à domicile

Pourquoi les gérants qui effectuent moins de 750 €uros de livraison ne sont pas indemnisés ? Leurs efforts ne sont-ils pas les mêmes ?

Nous demandons que la première tranche du barème de livraison débute à 1 €uro.

« Aucun changement ne sera fait sur le barème des livraisons : faire moins de 750 €uros de livraison n'est pas un effort de la part du gérant ».

9/ Budget sécurité

Pourquoi un budget sécurité n'est-il pas prévu afin d'équiper les magasins en matériel de surveillance ? Pourquoi ce matériel devrait-il être à la charge du gérant ?

Selon Monsieur DUPONCHEL si un gérant se sent mal à l'aise dans un magasin ce n'est pas en le sécurisant avec du matériel de surveillance que le problème sera résolu. Mais c'est sûrement parce que le gérant n'est pas fait pour être dans cette boutique, il faut qu'il en parle, ne pas provoquer les clients et changer de magasin ».

Là encore c'est le gérant qui est responsable de son insécurité !!!

10/ Participation à la mutuelle

Pourquoi le Groupe Casino fait-il une distinction entre les gérants et les autres employés de la société en n'octroyant qu'une participation par magasin et non par personne comme il est prévu ?

« Les dispositions du contrat de travail ne s'appliquant qu'aux salariés vous ne devriez avoir aucune participation. Toutefois, la société a fait une exception et vous a accordé une participation par magasin ».

Si nous ne sommes pas des salariés, pourquoi sommes nous obligés de choisir la mutuelle « Miel » ???

11/ Intérimaires

Nous demandons que l'indemnité de remboursement des frais accordés aux gérants intérimaires soit revalorisée et indexée tous les ans sur le coût de vie.

« Cette question sera débattue lors d'une commission spéciale intérimaire, mais il est déjà exclu que leur indemnité soit indexée sur le coût de la vie ».

12/ Formation des gérants

Nous demandons qu'une journée de formation par an soit prévue en présence du service comptable du siège afin que les gérants soient guidés dans leur gestion du magasin et du personnel. De plus, de réelles formations s'imposent lors de la mise en place des nouvelles techniques (caisse IBM, système de commande « symbole »).

« Aucune formation en présence du service comptable ne sera prévue. Une formation pour les gros magasins qui emploient du personnel doit être programmée. ».

Combien de gérants concernés ?

« Lorsque les magasins passeront à l'ordinateur, une semaine de formation aura lieu dans les magasins ».

13/ Inventaire emballage

Pourquoi la comptabilité ne fait-elle pas une distinction entre le résultat d'inventaire emballage et celui de la marchandise au niveau du compte de dépôt ?

Ne serait-il pas plus logique d'avoir 2 comptes distincts ?

Comment peut-on retenir un manquant emballage sur un excédent marchandise ?

Que fait la fameuse commission emballage qui devait se pencher sur ces problèmes ?

« En clair, les gérants sont **des voleurs** :

- s'ils ont un excédent emballage c'est parce qu'ils ont triché.

- s'ils ont un manquant emballage c'est parce qu'ils ont dû les revendre. »

14/ Logement de fonction

Est-ce que Casino intervient auprès des propriétaires pour faire effectuer les gros travaux nécessaires dans certains appartements de fonctions tels que :

- changement des fenêtres
- Problème d'humidité (VMC)
- Installation de système de chauffage adéquate
- Rénovation des sols en mauvais état (trou dans le plancher)

Les travaux d'embellissement (tapisserie, peinture) c'est bien mais ce ne sont que des « caches misères ».

Est-ce que la société se soucie du bien être des gérants et de leurs enfants ?

« Tout les problèmes de logement ont été réglés » Nous sommes **des menteurs**.

Faites nous part des problèmes que vous rencontrez dans vos logements afin de leur prouver que nous disons vrai !!!

Envoyez nous vos photos, nous allons faire le concours du pire logement !!!

15/ Le tri sélectif des déchets

Où en est-on aujourd'hui ? Des solutions ont-elles été apportées aux magasins qui avaient un problème de ramassage des déchets ?

« Une commission va se réunir car il s'agit d'un sujet très difficile à régler ».

::*:*:*:*:*:*:*:*:*:*:*:*:*:*:**

Comme vous le voyez, cette année, le Père Noël ne s'arrêtera pas chez les « Petits Casino », nous n'avons pas été assez sage et obéissant !!!